

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS

DU 21 septembre 2015

Date de convocation du 1^{et} septembre 2015 Date d'affichage 1^{et} septembre 2015

Membres en exercice: 26

L'an deux mille quinze le 21 septembre à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Nanteau sur Essonne, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

23 Membres titulaires présents :

ACHERES LA FORET MALCHERE Patrice

AMPONVILLE DUPERAT François-Xavier

BOISSY AUX CAILLES POCHON Patrick

BOULANCOURT JAIRE Eric

BURCY CHALMETTE Philippe
BUTHIERS LACROIX Jean-Yves
FROMONT MAZURE Dominique

GUERCHEVILLE AUGÉ Gilles

LA CHAPELLE LA REINE **HARRY Jean-Claude** LA CHAPELLE LA REINE **CHANCLUD Gérard** LA CHAPELLE LA REINE SAUVAGNAC Stéphanie **VERRECCHIA Brigitte** LE VAUDOUE **BACQUÉ Pierre** LE VAUDOUE **HENDERSON** Helen NANTEAU SUR ESSONNE **BOUCHUT Jean-Louis** NOISY-SUR-ECOLE **NOISY-SUR-ECOLE VASSEUR Marie-Laure BOURNERY Christian NOISY-SUR-ECOLE**

RUMONT PRUD'HOMME Patrick
TOUSSON PLOUVIER Aimé
URY CATALAN Daniel

URY DELAUNE Jean-Claude

VILLIERS SOUS GREZ LECHEVALLIER Yves

VILLIERS SOUS GREZ MORET Gérard

3 Membres titulaires absents excusés: 3 Pouvoirs

ACHERES LA FORËT LENOIR Coralie, pouvoir à MALCHERE Patrice

BUTHIERS RICHARD Nathalie, pouvoir à LACROIX Jean-Yves

LA CHAPELLE LA REINE CODANI Christine, pouvoir à HARRY Jean-Claude

<u>Intervention de la Direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne, au titre</u> de la fermeture de la trésorerie de <u>La Chapelle la Reine</u>

Madame Odile LEMARCHAND, directrice du Pôle Gestion de la DDFIP, et son directeur adjoint, Monsieur DETTET, ont été invités à expliquer les raisons de la fermeture de la perception de La Chapelle la Reine à compter du 1^{er} janvier 2016 et la nouvelle organisation envisagée. Les postes ruraux sont difficiles à pourvoir, ils font l'objet d'un suivi important depuis 2 ans dans le sud 77. Le poste de la trésorerie de La Chapelle la Reine est mixte : il est compétent pour la fiscalité locale à la population et pour la gestion des collectivités locales. Les difficultés de gestion des 3 emplois actuels sont croissantes, et de ce fait une décision préventive est prise pour l'organisation des missions de la trésorerie de La Chapelle la Reine à compter du 1^{er} janvier 2016. La DDFIP a rencontré les élus du territoire depuis l'été 2015 pour exposer les faits et la nouvelle organisation envisagée, elle va rencontrer également mercredi 23 septembre 2015 les personnels de la perception de La Chapelle la Reine, afin de recueillir leur choix d'affectation (trésorerie de Nemours ou de Fontainebleau).

Des rencontres auront lieu fin octobre - début novembre 2015 :

1/ entre le nouveau comptable, les élus et les équipes administratives du territoire de la CCTG pour :

- les explications techniques concernant la bascule du poste comptable de La Chapelle vers Fontainebleau,

- une réflexion sur un redémarrage qui ne pénalise pas en surcharge de travail les collectivités locales

2/ parallèlement, entre la DDFIP et le comptable pour l'organisation comptable de la bascule :

- désignation du nouveau comptable assignataire des régies, gestion des budgets inactifs, de la journée complémentaire, ...
- solutions du PESV2 (Protocole d'Echange Standard Version 2) à mettre en place, pour les communes qui ne seront pas encore entrées dans le dispositif de dématérialisation (bordereaux, pièces, signature électronique),
- réflexion pour la diminution des paiements en numéraire, pour éviter les déplacements fréquents des régisseurs en perception, et par mesure de sécurité; les substituer aux moyens de paiement monétiques (CB, prélèvements). Pour cela les logiciels de gestion des régies devront être en adéquation avec la monétique et le site TIPI (Titres Payables sur Internet) régie du ministère des finances,
- proposition de régie unique et de sous-régies, pour une optimisation des déplacements des régisseurs en trésorerie.

Le nouveau comptable restera disponible auprès des élus pour tout rendez-vous demandé, tout conseil et accompagnement souhaités.

Le quorum étant atteint, la séance de Conseil débute.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Daniel Catalan est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Dans l'attente du Conseil d'administration de l'ACAD, Monsieur le Président propose de retirer de l'ordre du jour le point 8, subvention exceptionnelle 2015 à l'ACAD, et de le reporter à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 7 décembre 2015.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 2 juin 2015

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire s'il a des observations à formuler sur la teneur du compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 2 juin 2015. Aucune remarque n'est faite, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance communautaire du 2 juin 2015.

Monsieur Bournery demande que les points 10 et 11 soient abordés en début de séance. Monsieur le Président répond qu'il suivra l'ordre des points tel qu'il figure sur la convocation.

3/ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la CCTG

Monsieur le Président rappelle aux Délégués le travail de conseil du Receveur et propose qu'une indemnité de conseil maximale lui soit versée pour 2014.

Après débat, les délégués communautaires votent à la MAJORITE (1 abstention, 14 POUR taux de 100%, 12 pour taux de 50%) une indemnité au taux de 100% pour l'année 2015.

4/ Convention d'objectifs 2015 avec l'association « Ecole de la 2ème Chance » de Seine-et-Marne (E2C 77)

Monsieur le Président rappelle la demande du directeur de l'association E2C 77 qui avait fait l'objet d'une information en questions diverses, et de transmission de la demande aux délégués communautaires lors de la séance du 2 juin 2015. Comme convenu, il a rencontré le directeur qui lui a présenté les besoins du territoire : 2 jeunes de la CCTG sont accompagnés par l'E2C 77, une personne de Nanteau et une personne de La Chapelle la Reine. La convention est proposée pour l'année 2015, elle pourra être poursuivie sur les années à venir au vu des bilans d'actions qui seront transmis à la communauté et de l'évolution du territoire.

Après débat, les délégués communautaires approuvent à la MAJORITE (2 abstentions, 2 CONTRE, 22 POUR) la convention d'objectifs 2015 et les statuts de l'E2C 77, pour signature du Président et mise en oeuvre.

5/ Convention de mise à disposition occasionnelle d'un personnel de la commune d'Amponville à la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais pour des évènements organisés par la Communauté de Communes

Monsieur le Président informe les délégués communautaires du besoin de renfort temporaire de personnel pour la mise en œuvre des formations de la FIL de la CCTG. La logistique de ces formations comprend notamment la récupération et le transport des repas ou autres marchandises sur le site de formation, le transport des contenants des repas sur le lieu de livraison des repas en fin de déjeuner, la préparation des tables pour les repas, le réchauffage des repas, le rangement et le nettoyage de l'espace restauration, le nettoyage et rangement de la vaisselle,...). Suite aux réunions du 15 septembre avec le CNFPT pour programmation des prochaines formations FIL de la CCTG, 7 formations de 2 jours sont prévues sur fin 2015-début 2016 pour les agents administratifs des communes membres, d'autres seront aussi programmées pour les agents techniques. Par ailleurs, une journée de formation ADS est également demandée par les élus du territoire. La délibération prévoit l'extension de la mise à disposition temporaire de ce personnel à des missions « déjeuner de travail » des élus, cependant cette possibilité ne sera envisagée que si nécessaire.

M. BOURNERY estime que dans cette période de restriction financière et au moment où notre communauté va disparaître, que la réalisation de cocktails et de déjeuners de travail paraît surréaliste. La commune de Noisy sur Ecole vote contre cette délibération.

M. le Président précise qu'il s'agit d'une proposition large, qui fera l'objet de décisions raisonnées si ce type d'évènement se présentait.

Après débat, les délégués communautaires votent à la MAJORITE (3 voix CONTRE : Noisy-sur-Ecole, 23 POUR) pour approuver les termes et la mise en œuvre de la convention de mise à disposition occasionnelle d'un personnel de la commune d'Amponville, et pour autoriser le Président à signer la convention, cela afin de donner les moyens à la FIL de la CCTG d'exister et de se pérenniser.

6/ Convention de financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH avec le syndicat Seine-et-Marne Numérique

Monsieur le Président informe les Délégués communautaires que suite à la délibération du 10 mars 2015 portant sur le choix technique de la Communauté en matière d'aménagement numérique en très haut débit sur tout son territoire, sans le passage transitoire de la « montée en débit », et suite à la validation du projet de programmation des investissements en fibrage FTTH pour l'ensemble des ménages de la Communauté d'ici fin 2019, le syndicat Seine-et-Marne Numérique a fait parvenir à la Communauté une proposition de convention annexée des conditions techniques et financières :

| Calendrier des travaux d'investissement FTTH sur le territoire de la CCTG | 2018 | 2019 | Total | par prise |
|---|----------------|----------------|----------------|------------|
| nombre prévisionnel de prises FTTH raccordables | 2485 | 3355 | 5840 | |
| coûts prévisionnels de 1er établissement FTTH prévus à la DSP, en € HT | 2 904 965,00 € | 3 921 995,00 € | 6 826 960,00 € | 1 169,00 € |
| Total - 1er établissement du RIP FTTH, en € HT | 2 904 965,00 € | 3 921 995,00 € | 6 826 960,00 € | 1 169,00 € |

| Plan de financement du déploiement du FttH de la CCTG | 2018 | 2019 | Total | par prise |
|--|----------------|----------------|----------------|-----------|
| part investissements Privés prévisionnels (230 € / prise), en € HT | 571 550,00 € | 771 650,00 € | 1 343 200,00 € | 230,00 € |
| subventions prévisionnelles de l'Etat (FSN) , en € HT | 621 250,00 € | 838 750,00 € | 1 460 000,00 € | 250,00 € |
| Part d'investissements publics à la charge des collectivités territoriales | 1 712 165,00 € | 2 311 595,00 € | 4 023 760,00 € | 689,00 € |
| subventions du Département de Seine-et- Marne et de la Région Ile de France (65%) | 1 113 280,00 € | 1 503 040,00 € | 2 616 320,00 € | 448,00 € |
| participation à verser par la CC Les Terres du Gâtinais (35 %) | 598 885,00 € | 808 555,00 € | 1 407 440,00 € | 241,00 € |

| Appel de fonds auprès de la CCTG | 2018 | 2019 | Total | par prise |
|--|--------------|--------------|----------------|-----------|
| 1- avant le 31 mars de l'année de | | | | |
| déploiement prévu au PPI : 50 % | 299 442,50 € | 404 277,50 € | | |
| 2- avant le 30 septembre de l'année de | | | | |
| déploiement prévu au PPI : 50 % | 299 442,50 € | 404 277,50 € | | |
| TOTAL CCTG | 598 885,00 € | 808 555,00 € | 1 407 440,00 € | 241,00€ |

Les délégués communautaires votent à la MAJORITE (3 Abstentions- M. Lechevallier et M. Malchère + pouvoir de Mme Lenoir, 23 voix POUR) pour approuver les termes de la convention et son annexe, et pour autoriser le Président à signer la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH entre le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique et la CCTG.

7/ Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales – TIPI Régie, pour la régie de recettes du multi-accueil intercommunal

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la fermeture de la Trésorerie de La Chapelle la Reine et de son transfert vers la Trésorerie de Fontainebleau à compter du 1^{er} janvier 2016, la CCTG souhaite moderniser ses services et offrir des moyens de paiement

adaptés aux administrés. La Communauté de Communes envisage de mettre en place le paiement en ligne par carte bancaire des recettes intercommunales liées aux régies, notamment pour les recettes du multi-accueil intercommunal « Les Lutins de la Reine », cela afin de faciliter aux familles et à la directrice de la crèche la gestion financière des participations mensuelles. Le ministère des finances et des comptes publics propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes des collectivités, dénommé TIPI Régie. Une convention est proposée par le ministère des finances et des comptes publics pour bénéficier de ce service gratuit. La communauté doit prévoir le coût du commissionnement interbancaire de 0,25% du montant de la transaction, soit pour une recette de 80 000 € prévue en 2015 (77 125€ perçus en 2014) des frais bancaires de 200€. Les délégués communautaires approuvent à l'unanimité la convention TIPI régie, décident d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI régie, et autorisent le Président à signer la convention et tout document pour la mise en œuvre du service.

8/Subvention exceptionnelle 2015 à l'association cantonale d'aide à domicile

Point retiré de l'ordre du jour, reporté à la séance du 7 décembre 2015.

9/DM n°2/2015

Monsieur Le Président donne la parole à Monsieur Dupérat, vice-président chargé de finances de la communauté.

Monsieur Dupérat fait part aux délégués communautaires du besoin de modification budgétaire sur les chapitres 011, 65 et 66 du budget :

- Association Ecole de la 2^e Chance: subvention de 3000 euros votée dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle de deux jeunes résidants sur le territoire communautaire,
- 300 euros doivent être inscrits au chapitre 66 en charges financières, afin de couvrir les frais de commissionnement interbancaire liés aux paiements en ligne réalisés en 2015 sur le site du gouvernement TIPI Régie, pour les recettes du multi-accueil intercommunal (0,25% du montant de la transaction).
- Aiustement de la section de fonctionnement, pour -3 300,00 euros au compte 6288.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| chapitre | nature | libellé | DM 2 /2015 |
|--------------|--------|------------------------------------|------------|
| 011 | 6288 | autres services extérieurs | -3 300,00 |
| 65 | 6574 | subventions aux associations | 3 000,00 |
| | | E2C 77 | 3 000,00 |
| 66 | 668 | charges financières | 300,00 |
| n out of the | | Total dépenses de fonctionnement : | 0,00 |

Les délégués communautaires votent à l'UNANIMITE la DM2/2015 de la communauté.

10/ Validation du document « CCTG NOTRe Demain » comprenant le projet communautaire

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dupérat, Vice-président, qui rappelle les travaux réalisés cet été par les groupes de travail communautaires concernant le projet communautaire, annoncés en séance du 2 juin 2015. Dans le cadre des futures évolutions des territoires encadrées par le législateur (loi MAPTAM, loi NOTRe, schéma de mutualisation), la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais a entrepris une réflexion sur la cohérence et l'évolution de son territoire, adaptées aux besoins de la population, et en tenant compte des contraintes de transferts de charges aux EPCI. Les commissions communautaires ont mis en œuvre des travaux de diagnostic du territoire, qui

ont permis de mettre en relief les atouts et les faiblesses du territoire communautaire, les besoins et les projets à mettre en œuvre. Monsieur Dupérat rappelle la chronologie des étapes réalisées à ce jour, et soumet aux délégués le document proposé, « CCTG NOTRe Demain », comprenant la démarche et le projet communautaire. M. BOURNERY estime ce projet surréaliste à quelques mois de notre disparition. De plus, le document présenté est un bilan et non pas un projet communautaire d'avenir. Cette démarche arrive trop tard et aurait dû être entamée en 2014 après concertation des Maires par le Président; ce que la Sous-Préfète a pourtant réalisé. Aujourd'hui la plupart des communes ont délibéré et leurs choix se répartissent en direction de trois communautés de communes différentes. Il n'y a donc pas de volonté de rester ensemble. Enfin sur la méthode proposée, les communes ont pour la plupart délibéré. Il n'appartient donc pas à notre Communauté de Communes de demander aux conseils municipaux de délibérer à nouveau. Seules les Communautés de Communes d'accueil doivent délibérer.

M. le Président rappelle que la commission «Stratégie-Avenir » a été réunie à 3 reprises à compter du 11 septembre 2014 et que seulement la moitié des communes étaient représentées. Ce qui ne permet pas d'engager une concertation à la hauteur des enjeux.

Après débats, 8 délégués communautaires sur 23 présents demandent à voter à bulletin secret. Les délégués communautaires valident à la MAJORITE (1 vote blanc, 8 CONTRE, 17 POUR) le document du projet communautaire « CCTG NOTRe Demain » comprenant le projet communautaire.

11/ Validation de la démarche pour mise en œuvre du projet communautaire « CCTG NOTRe Demain »

Monsieur le Président invite les délégués communautaires à délibérer sur la validation de la démarche pour la mise en œuvre du projet communautaire « CCTG NOTRe Demain ». Du fait que le calendrier proposé soit très contraint, que 8 communes membres aient déjà délibéré et une commune membre ait fait parvenir au Président de la communauté un courrier exprimant son souhait de rattachement, il est proposé de retirer la mention entre parenthèse en fin de document « délibération finale » et de ne pas porter au vote des délégués ce point mais simplement de le maintenir sous forme de proposition, pour la poursuite de la démarche de mise en œuvre du projet communautaire.

Questions diverses

> Formation ADS pour les élus des Communes membres :

Monsieur le Président informe que la Communauté a pris contact avec un formateur du CNFPT, expert en urbanisme de la commune de Créteil, pour une formation ADS dédiée aux élus de la CCTG. Cette formation pourrait avoir lieu sur le territoire, la communauté pourrait prendre en charge les dépenses liées à cette formation, à hauteur d'un élu par commune membre dans un premier temps.

Petit déjeuner aux très petites entreprises du territoire le 1^{er} septembre 2015 :

Une trentaine d'entreprises étaient présentes, plusieurs élus se sont mobilisés pour cette première rencontre de la Plateforme RH de Seine-et-Marne Développement. La réforme de la formation professionnelle a été développée aux employeurs présents, des contacts ont été pris avec les dirigeants présents pour un accompagnement ressources humaines de la Plateforme RH et nouvelles réformes en cours.

Rentrée du multi-accueil intercommunal :

La reprise s'est bien déroulée au multi-accueil, 28 enfants « réguliers » à « temps plein » sont accueillis au 1^{er} septembre 2015. La structure accueillera aussi des enfants en « occasionnel » des Communes membres, à la demande des parents, en plus de ces effectifs « réguliers ».

Les horaires du multi-accueil sont confirmés par la PMI (6h45 – 19h15), elle autorise la directrice à une gestion du planning des horaires en fonction des inscriptions des enfants.

> Transports scolaires de la CCTG:

La gare routière a été rouverte, la reprise des transports scolaires s'est déroulée sans problèmes, la CCTG n'a pas reçu de réclamations à ce jour des Communes membres.

Le dispositif d'aide aux transports scolaires du Stif et du Département 77 est prolongé.

> Association Champ Libre:

Cette association a fait parvenir à la communauté un projet de festival culturel sur le territoire, festival « Gâtifolies », autour du théâtre, de la danse, de la musique notamment. Cette association sera reçue par les membres du bureau le lundi 28 septembre.

Fin de la séance à 22h20

La Chapelle La Reine, le 6 octobre 2015

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Daniel CATALAN

Jean-Claude HARRY